

COMMUNAUTÉ MAROCAINE RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

# Vieux immigrés : les grands oubliés



•••/•••

En mai 2009, lors d'un colloque sur le thème «vieillir dans l'immigration», Mohammed Ameer, ministre délégué chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger avait affirmé que «la question des immigrés âgés et retraités figure parmi les priorités du programme d'action du ministère dans son volet social». Mais force est de constater que les initiatives gouvernementales en la matière ont été longtemps en dessous des besoins enregistrés. Les attentes des vieux immigrés marocains vis-à-vis de leurs pays sont certainement plus importantes que la réduction de la taxe sur leurs véhicules de tourisme, l'animation culturelle et artistique dans les maisons de retraite, ou encore la prise en charge du rapatriement de leurs dépouilles. Plaider auprès des pays de résidence pour un meilleur accompagnement de nos immigrés dans leur vieillesse doit être placé à la tête

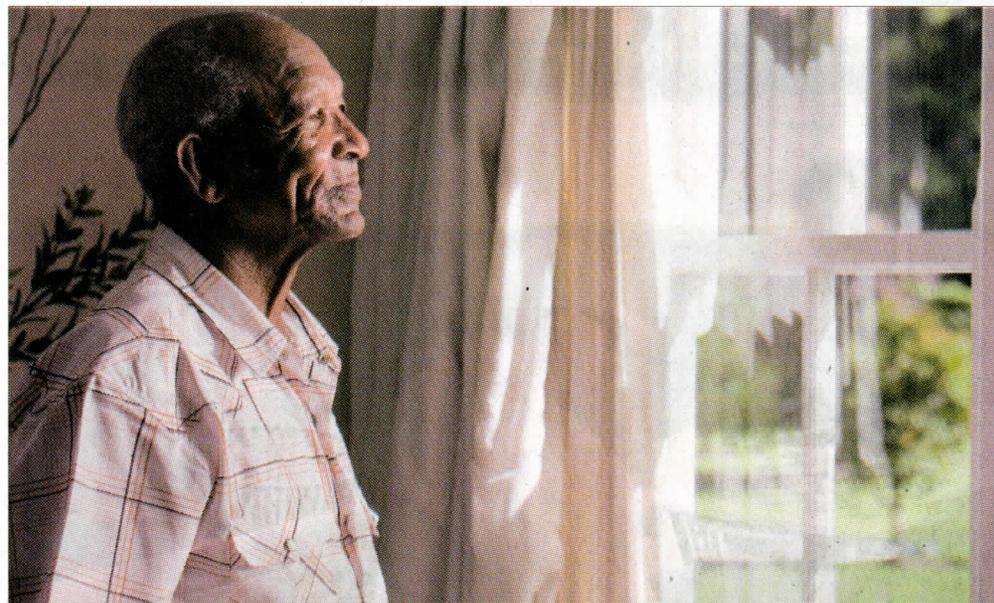
des priorités. Cela nécessite une mise à niveau des services sociaux, notamment les systèmes de retraite et de couverture sanitaire. Une grande avancée a été enregistrée là-dessus en mars 2009, date de signature d'une convention entre le ministère de l'Emploi et le ministre délégué chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger pour développer et actualiser les conventions bilatérales dans les domaines de prévoyance sociale et de couverture sanitaire et mettre à niveau les services administratifs bénéficiant aux immigrés.

En cette matière, chaque pays d'immigration applique ses propres règlements qui, dans bien des cas, ne mettent pas sur le même pied les autochtones et les immigrés. «La durée de séjour des immigrés en dehors du territoire national ne doit pas excéder deux à trois mois. Le cas échéant, ils risquent d'importants prélèvements sur leurs pensions de

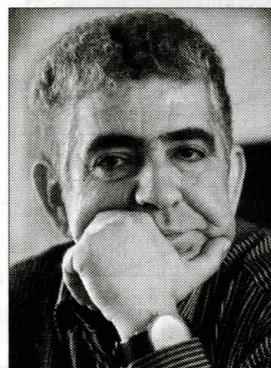
retraite. Et puis, il y a une grande opacité qui règne en matière de droits socioéconomiques des retraités étrangers. A titre d'exemple, beaucoup d'entre eux ignorent qu'il existe une loi qui leur donne droit à des compléments de retraite via une caisse de retraite complémentaire. On leur fait comprendre à tort que c'est réservé exclusivement aux Français de souche. Si on n'est pas très avisé, on finit par accepter le fait accompli», souligne Leila.

Driss El Yazami, président du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger admet l'existence de discriminations à l'encontre des retraités immigrés. «Si la règle générale dans les sociétés démocratiques est en théorie l'égalité des droits entre retraités nationaux et étrangers, il subsiste néanmoins des discriminations. Par exemple, l'exclusion de certaines prestations en cas d'absence prolongée en dehors du territoire ou un régime de retraite différent, comme dans le cas de sociétés nationales, la SNCF en France par exemple. Mais ce qui est remarquable, c'est que les retraités marocains ont commencé à s'organiser et à porter ces questions de discriminations devant la justice et l'opinion publique».

**“ Pour comble de malheur, ces immigrés sont dans bien des cas incapables de faire rassembler leurs familles auprès d'eux à cause du durcissement des mesures de contrôle de l'immigration.”**



## QUESTIONS À



**DRISS EL YAZAMI** • Président du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger.

### «La question centrale reste le rapport avec les enfants nés dans les pays de résidence»

• **Comment peut-on qualifier la situation sociale et familiale des vieux immigrés marocains ?**

Il n'y a pas une seule catégorie de retraités dans l'immigration. Il y a d'abord ceux qui ont procédé au regroupement familial et

qui ont donc leur famille avec eux et il y a ceux qui ne l'ont jamais fait et qui, une fois la retraite venue, restent néanmoins dans les pays de résidence. Pour la première catégorie, on peut dire que si l'environnement familial permet en théorie une retraite relativement heureuse, parmi les siens, la question centrale reste le rapport avec les enfants, nés et socialisés dans les pays de résidence et qui sont donc fatalement «différents», et ce rapport peut être plus ou moins complexe à vivre pour les uns et les autres.

Le sondage réalisé l'été dernier auprès des jeunes marocains de 18 à 34 ans avait fait ressortir qu'en règle générale, les enfants développaient des stratégies d'évitement des conflits avec les parents. La question pour les parents reste toujours celle de la transmission du patrimoine culturel, linguistique et religieux qu'ils ont reçu à ces nouvelles générations, et ce n'est jamais une tâche facile dans

une société qui n'est pas la société d'origine et qui change aussi à un rythme rapide. Pour la deuxième catégorie, la question est tout aussi complexe: comment vivre avec une petite pension, vivre sans activité alors que le travail, pour paraphraser le sociologue algérien Abdelmalek Sayad, était pour eux au fondement du projet migratoire ? Comment affronter les séquelles en termes de santé d'une vie laborieuse ? Et même comment mourir seul, loin de l'affection des siens sans l'environnement spirituel de rigueur ?

• **Qu'est-ce que le CCME développe comme actions pour venir en aide à cette tranche d'immigrés ?**

Le CCME est d'abord une institution consultative. C'est dans ce cadre que nous avons tenu en mai 2009 un colloque sur le thème «vieillir dans l'immigration», en partenariat avec douze associations de retraités marocains. Outre un état des lieux qui va être publié, il y a eu au moins trois conclusions : la mise sur pied d'un comité de suivi de cette conférence, qui s'est réuni depuis en séminaire fermé au siège du Conseil. Un accord des trois ministres présents : Nouzha Skalli, Mohammed Ameer et Jamal Rhmani pour tenir des rencontres régulières avec ce comité de suivi et un accord général sur la nécessité de suivre le travail de mémoire et d'histoire entamé par le CCME. Il y a chez les premières générations un immense besoin de témoigner et de transmettre et cette histoire, celle de l'immigration, fait partie de l'histoire des pays de résidence mais aussi de la nôtre.